



---

## Pour quand l'éducation interculturelle?

---

### Les différentes langues

La langue maternelle est un élément constitutif de chaque enfant et doit être pris en compte en tant que tel dans l'élaboration de tout concept scolaire. Cette évidence revêt - si on considère la situation de beaucoup d'enfants résidant au Luxembourg - plutôt le caractère d'une revendication que d'une constatation de fait. Sinon, ce dossier n'aurait pas dû être écrit. Nous croyons avoir démontré l'importance de la langue maternelle et montré comment l'intégrer dans l'enseignement. Vu la si-

tuation multilingue du Luxembourg, ce ne sera pas chose facile.

Pour les Luxembourgeois l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ne changera guère. Il se fera en allemand, se basant sur les connaissances des enfants en luxembourgeois. Une autre approche serait irréaliste comme le constate d'ailleurs le Conseil d'Etat dans son avis à propos du nouveau projet de loi sur le régime des langues: *"Le luxembourgeois ne serait-il pas en posture de supplanter l'allemand lors du processus d'alphabetisation? Nul ne peut y songer, puisque, d'une*

part, les préalables ne sont pas remplis dans la structuration systématique du luxembourgeois et que, d'autre part, il existe de fortes craintes d'un bouleversement grave de tout l'édifice scolaire."

Cependant le rôle du luxembourgeois en général reste à définir dans l'optique de l'intégration des langues maternelles des enfants migrants à l'école. Est-ce que e.a. pendant une partie ou la totalité des leçons où ceux-ci auront quitté la classe, les élèves autochtones feront du luxembourgeois? Selon un programme plus poussé? "Le Conseil d'Etat constate avec regret que notre pays manque toujours d'études poussées sur notre bi-voire plurilinguisme et ses répercussions sur le développement intellectuel de nos élèves" (avis cité plus haut). Il restera des questions à résoudre avant l'introduction de la nouvelle grille horaire.

Il est par ailleurs heureux de constater que l'idée de consolider la première langue véhiculaire, dans ce cas l'allemand, avant d'aborder l'apprentissage d'une 2<sup>e</sup> langue, fait son chemin. Nous estimons que l'apprentissage du français gagnerait à être reculé jusqu'en 4<sup>e</sup> année d'études (lire à ce sujet le dossier "Mehrsprachigkeit in den Luxemburger Schulen", in "forum" No 44).

Pour les élèves étrangers, il faudra, en-dehors de l'intégration de leur langue à l'école, prévoir une nouvelle approche de l'allemand, qui devra être mise sur pied simultanément. Ce n'est qu'en leur enseignant l'allemand comme langue étrangère qu'on pourra éviter les échecs actuels: Sous couvert d'intégration des élèves étrangers (tous les élèves dans une même salle et soumis au même programme) l'école a causé d'énormes ravages: échecs scolaires, non-accès au postprimaire, sous-qualification menant au chômage voire à la délinquance. Il faudra d'ailleurs absolument éviter les mêmes erreurs en ce qui concerne l'apprentissage du français: Si on envisage une filière francophone pour des élèves italiens, espagnols ou portugais (cf. entrevue avec M. Hostert p.36), un progrès en soi, nous voyons mal pourtant comment on peut imaginer sans façon cet apprentissage par une méthode française - langue maternelle!!

## La formation des enseignants

Le succès de l'éducation interculturelle et de l'intégration des langues et cultures maternelles dans notre enseignement dépendra du corps enseignant. Les premiers contacts entre enseignants étrangers et autochtones ne seront pas faciles, il y aura beaucoup de scepticisme, de réticences, de préjugés à surmonter. Si l'on veut éviter que le heurt de mentalités différentes ne mette en cause les réformes projetées on devra prévoir des contacts et une sensibilisation de tous les enseignants avant la mise en route. Qui plus est, il faudra organiser dès à présent et concrètement une formation interculturelle des enseignants luxembourgeois et étrangers à Luxembourg, par stages, colloques, réunions d'informations etc., réalisables même sans le cadre d'une nouvelle loi afférente.

## Les expériences

A l'étranger, malgré un pourcentage d'enfants migrants beaucoup plus faible, de nombreuses expériences se déroulent dans le domaine de la scolarisation des migrants. Comme les moyens de recherche pédagogique sont assez limités chez nous, il faudrait donc examiner de plus près ces expériences, celles que nous avons décrites p.ex., même si elles ne sont pas adaptées ou adaptables telles quelles à notre situation bien particulière.

La Communauté Européenne et le Conseil de l'Europe soutiennent de très nombreux projets dans ce domaine. Pourquoi ne pas en informer le corps enseignant et en étudier d'éventuelles adaptations?

La mise en place de nouvelles approches devra se faire dans de bonnes conditions. Des expériences pilotes devront se faire avec des enseignants volontaires, pouvant consacrer une partie de leur temps de travail à la coordination et bénéficiant d'un suivi scientifique. Une évaluation sera indispensable, le cas des expériences d'intégration toutes modestes à l'école de la rue de Strasbourg (ville de Luxembourg) nous le montre: aucune évaluation n'a été faite, ce qui n'empêche qu'une solution et une seule a été proposée par le ministre de l'Education Nationale dans ses circulaires de mai 1980 et 1982 (cf. encadré p.35).

Il faudra se rendre à l'évidence que, si les expériences étrangères que nous avons décrites ont bien été concluantes, si quelques-unes tendent à être généralisées, on ne devrait pas s'imaginer qu'elles se soient élaborées dans un enthousiasme général. Il y a bien eu des débuts très modestes, des erreurs, des réorientations; des oppositions à surmonter, souvent pendant des années. Nous n'en serons pas à l'abri.

## Les projets luxembourgeois

Il nous semble qu'en général les moyens mis en oeuvre pour la recherche pédagogique et la refonte de programmes et de manuels sont trop faibles et ne garantissent souvent pas de résultat satisfaisant dans les délais nécessaires (cf. la réforme de l'enseignement du français, interminable). C'est pourquoi il sera sans doute impossible de réaliser l'adaptation requise des programmes et manuels avant l'introduction de la nouvelle grille horaire, prévue pourtant pour la rentrée 1983(!). Ces deux volets se tiennent pourtant. Est-ce que ceci remettra à plus tard même la solution minimale prévue par le ministère, à savoir l'introduction de deux heures de langue maternelle? Pour le moment, on ne voit aucunement quels moyens le gouvernement compte se donner pour avancer dans l'immédiat et réaliser ses intentions déclarées.

Un autre point sous-évalué dans les projets luxembourgeois: la collaboration entre enseignants étrangers et luxembourgeois. Elle nous semble un préalable à toute initiative d'intégration. Pourquoi en effet ne pas se donner tous les moyens du succès dès avant la mise en route? On a bien vu qu'il n'y a eu, pendant les 16 ans que fonctionnent des cours complémentaires de langue maternelle, aucun rapprochement entre les systèmes d'enseignement luxembourgeois, italien, portugais ou espagnol, sans même de parler de contacts entre enseignants. Et pourtant, il y a eu échange de piles de documentations du côté officiel. Chacun s'en lave les mains. Combien d'années attendra-t-on après l'introduction de cours intégrés pour constater qu'une collaboration entre enseignants ne s'improvise pas, mais qu'une préparation de méthodes et moyens didactiques, de programmes et de leçons nécessite un travail de préparation et donc des heures de coordination à institutionnaliser? Dans les expériences à l'étranger, cette coordination fait bien partie intégrante de la tâche des enseignants.

Bien sûr, une coordination, une collaboration devra d'abord se faire au niveau officiel national. Si on veut intégrer les cours de langue maternelle dans l'horaire, il nous semble indispensable que le contenu en soit élaboré d'un commun accord par les autorités étrangères et luxembourgeoises. Ceci afin

de faire concorder les programmes des cours dans l'intérêt de l'enfant qui en verra augmenter ses chances de réussite dans l'école luxembourgeoise. Le temps du laisser-faire qui allait si loin que des régimes fascistes pouvaient faire passer leur idéologie non-démocratique dans les cours complémentaires dispensés à des milliers d'enfants résidant au Luxembourg, devrait appartenir définitivement au passé.

En 1980, le ministre de l'Education Nationale avait invité les communes d'une manière peu astreignante à organiser deux heures de cours de langue italienne intégrées. Il n'y avait guère d'écho. En 1982, il reformulait pourtant la même invitation, en ajoutant le portugais et l'espagnol. La seule obligation qui existe jusqu'ici est celle des parents étrangers qui doivent "adresser une demande écrite à l'administration communale en vue de la dispense de fréquentation de deux heures des cours de l'horaire luxembourgeois et de la fréquentation pendant les mêmes heures, des cours de langue et de culture" italienne, espagnole ou portugaise... Ce seront bien les autorités auxquelles devra incomber l'obligation d'organiser ces cours et d'en informer les parents.

Enfin, si nous commençons au Luxembourg à tirer les conséquences de la constatation que les structures actuelles de notre enseignement primaire sont mal adaptées à notre population scolaire, il conviendra de se rendre compte d'un autre problème: En allemand, les élèves latinophones n'atteindront jamais au niveau du passage dans le postprimaire (même si déjà aujourd'hui il y a des cas exceptionnels!) un niveau comparable aux Luxembourgeois avec ou sans intégration de leur langue, avec ou sans nouvelle méthode d'approche intensive de l'allemand, avec ou sans filières francophones! Au niveau du postprimaire cela nous donnera du fil à retordre. Si, en effet, le pivot d'orientation ne peut être retardé au-delà de l'âge de 11-12 ans, il n'est pas évident par contre que tous les élèves doivent posséder la même maîtrise des langues française et allemande à ce moment. Cette exigence pourra être retardée jusqu'à l'âge de 15 ans. Il y aura matière à problèmes... Mais ce sont bel et bien les structures sacrosaintes de notre enseignement qu'il faudra changer - non les enfants.

Si les tendances actuelles donnant aux enfants migrants plus de chances de réussir leurs classes primaires sont couronnées de succès et qu'ils entreront en plus grand nombre dans nos écoles techniques et secondaires, l'éducation interculturelle devra y faire son entrée avec eux.

Pour en revenir justement à ce qui a déjà été cité dans le titre et dont nous n'avons guère parlé jusqu'ici: Toutes les réformes que nous avons évoquées, toutes les hypothèses devront mener à un seul but: l'éducation interculturelle. L'intégration de la langue et de la culture maternelle dans l'école y mènera naturellement - s'il y a volonté consciente de le faire. On n'y contribuera pas en parlant aux seuls Luxembourgeois des volcans d'Italie et de la structure agraire du Portugal, mais elle se fera en commun.

Si actuellement, il y a danger à accentuer trop les différences entre les différentes ethnies, parce qu'elles peuvent renforcer les antagonismes, les préjugés et réflexes de défense, dans une école où les minorités verront par contre leurs cultures et leurs particularités prises au sérieux et traitées sur un pied d'égalité, la thématization des différences apportera au contraire un enrichissement mutuel. Sans qu'aucune des parties n'ait à se départir - au prix d'agressivités diffuses ou ouvertes - de pans de son identité culturelle.

Il s'agira bien sûr de préparer dès maintenant cet enseignement qui ne mènera nullement à une surcharge s'il est bien compris. Tout nouveau matériel qui est ou sera préparé (leçons de choses, manuels français, de géographie etc.) devra être élaboré dans un esprit interculturel. Est-il impensable d'y associer dès aujourd'hui des enseignants étrangers? Ils pourront peut-être détecter nombre de petits détails qui reflètent d'une façon évidemment inconsciente mais insidieuse notre approche ethnocentrique des choses les plus banales.

\*

Une dernière proposition encore: On pourrait s'imaginer un(e) responsable au Ministère de l'Education Nationale qui serait en quelque sorte l'"avocat" des enfants immigrés, et ce aux différents niveaux scolaires. Cette personne devrait pouvoir intervenir auprès des autorités et enseignants pour mettre en oeuvre et coordonner des mesures au niveau de la formation des enseignants, des programmes scolaires, du passage du primaire au postprimaire, de filières francophones dans le postprimaire, de l'information des parents, de l'élaboration de matériel pédagogique etc. Pareil "avocat" devrait défendre une cause découlant d'un concept global, concept qui fait gravement défaut jusqu'ici.

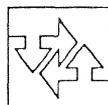
Il est en effet désolant de constater que le pays d'Europe ayant la plus forte proportion d'élèves étrangers dans ses classes primaires, et qui devrait donc faire figure de proue en ce qui concerne les mesures adéquates à prendre, soit au contraire en retard sur tous ses voisins et ne mette pas plus de zèle à remédier au plus vite à une situation intenable.

Le but est donné: fournir à tous les citoyens les moyens de se rencontrer, d'échanger, de vivre et d'animer ensemble, à pied d'égalité, la société multiculturelle qui sera celle du Luxembourg de demain.

Pour d'aucuns, les idées présentées dans ce dossier paraîtront utopiques, voire farfelues; pour d'autres, ce seront des évidences, trop longtemps ignorées. Nous demandons aux uns et aux autres de réagir, de (nous) en parler, d'écrire, bref, de lancer enfin un vaste débat et une mobilisation de tous ceux qui sont concernés par un sujet qui est d'une importance capitale pour tous nos enfants.

*Ce dossier a été réalisé par Marcel Bamberg, Mariette Clerf, Serge Kollwelter, Christiane et Charles Staudt-Blanche et Christiane Tonnar. Il n'aurait pu se faire sans les informations, idées et orientations recueillies au colloque international sur les langues maternelles de mai 1982 (voir p.28) et les réflexions et travaux du groupe interculturel qui a formulé les hypothèses (voir p.28). Un merci spécial à Monsieur H. Hostert pour l'entrevue qu'il nous a accordée et à Guy Stoops pour les caricatures percutantes, dessinées spécialement pour ce dossier.*

Les pages 11 à 38 de



forum

No 61 du 29.1.1983

sont en vente comme tiré à part  
à l'UNIAO, 140, rue A.Fischer, Luxembourg